Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 036-213601594-20260922-20260975-DE

Département de l'Indre **Délibération du Conseil Municipal**

Commune du Poinçonnet **Séance du 22 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre, à 18h30, le Conseil Municipal du Poinçonnet, dûment convoqué le quinze septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, 1 place du 1er Mai, sous la présidence de Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire.

Etaient Présents : ALAUME Virginie – AUGER Frédéric – BARON Bernard – BOSSUT Martine – CAGNATO Frédéric – DARDANT-LORILLOUX Gaëlle – DELALANDE Elisabeth – DESAIX Ludovic – DUPRÉ-SÉGOT Danielle – FORT Jean-Michel – FOURÉ Eric – GORGEON Célia – GRABOWSKI François – MICHAUD Laurent – PALLEAU Bruno – PHILIPPON Emilie – RENÉ Adrien – RIPART Christine – THOONSEN Fanny – TRISTANT Patrick – VARVOU Nathalie – VIRARD Christian – VIGNAU Olivier

Absents avec pouvoirs : BONESME Elodie (procuration à DELALANDE Elisabeth) – CHAUVAT Mayline (procuration à RIPART Christine) – DUPEYRON Marie-Christine (procuration à VIRARD Christian) – FOUCHET Mathilde (procuration à DUPRÉ-SÉGOT Danielle) – QUESADA Jean-François (procuration à BARON Bernard) – THOMAS Vincent (procuration à DARDANT-LORILLOUX Gaëlle)

Secrétaire de Séance : VARVOU Nathalie

Présents : 23 **Pour : 29**
Absent : 0 **Contre : 0**
Pouvoirs : 6 **Abstention : 0**

N°2026-09-75 : RH – EMPLOI NON PERMANENT – Création de deux emplois non permanents – agents chargés de l'accompagnement des enfants dans les écoles maternelles
Rapporteur : Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment son article L313-1,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour faire face à l'augmentation des effectifs des écoles maternelles « François RABELAIS » et « La Petite Fadette » à partir de la rentrée 2026,

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 036-213601594-20260922-20260975-DE

Il vous est proposé de créer, à compter du 1er octobre 2026, 2 emplois non permanents d'agents d'accompagnement à l'éducation de l'enfant pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'agent social relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17h50.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de créer 2 emplois non permanents d'agents d'accompagnement à l'éducation de l'enfant pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'agent social à compter du 1er octobre 2026 ;
- **AUTORISE** Mme le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires relatives à ce dossier.

Le Secrétaire de séance

Nathalie VARVOU

Le Maire,

Danielle DUPRÉ-SÉGOT